



La composition du Conseil d'administration

publié le 29/04/2024 - mis à jour le 30/04/2024

Le conseil d'administration est composé de :

- 30 membres pour les lycées et les collèges de plus de 600 élèves,
- 24 membres pour les collèges de moins de 600 élèves,

dont :

- des représentants de l'administration de l'établissement,
- des représentants élus des personnels de l'établissement,
- des représentants élus des parents d'élèves (6 ou 7 en collège, 5 en lycée),
- des représentants élus des élèves (2 ou 3 en collège, 5 en lycée),
- 3 ou 4 représentants des élus locaux.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.